ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

المملكة المغربية
وزارة التجهيز والنقل
واللوجستيك والماء

SG/UCCO/…./2017 Rabat,……

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Royaume du Maroc réélu au Conseil de l'Organisation Maritime Internationale (01.12.2017)

Londres, 1er décembre 2017 - Le Maroc a été réélu en tant que membre du Conseil de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), pour un nouveau mandat de deux ans (2018-2019), et ce suite aux élections qui ont eu lieu le 1er décembre 2017 dans le cadre de la 30ème session de l'Assemblée Générale de l'OMI qui se tient actuellement à Londres. Une délégation marocaine, conduite par le Secrétaire d'État chargé du Transport, Mohamed Najib BOULIF, prend part aux travaux de cette session.

Cette brillante **réélection avec 134 voix sur 159 hisse le Maroc de la 11ème à la 5ème place sur les 20 membres de la catégorie « C »** de ce Conseil.

Cette réélection est une reconnaissance de la communauté maritime mondiale de la contribution du Maroc aux efforts internationaux en matière de surveillance de la sécurité et de la sureté maritime, de la préservation du milieu marin et de la lutte contre la pollution ainsi que de la formation dont bénéficient les étudiants et les gens de mer marocains et africains dans la cadre de la coopération Sud-Sud.

Les stratégies maritime et portuaire et le développement des infrastructures jouent également un rôle important dans le renforcement de la connectivité du Royaume, et ce en particulier à travers le développement des ports de Tanger Med, de Casablanca, etc…. Lesdits ports sont connectés de manière directe et hebdomadaire à environ 180 ports dans le monde.

Il est à noter que l'OMI est une institution spécialisée relevant des Nations Unies. Elle est l'autorité mondiale chargée d'établir des normes pour la sécurité, la sûreté et la performance environnementale des transports maritimes internationaux. L'Assemblée Générale, de cette institution, se réunit une fois tous les deux ans. Entre les sessions de cette Assemblée, le Conseil, qui se compose de 40 Etats Membres élus pour un mandat de deux ans, joue le rôle d'organe exécutif chargé de superviser les travaux de l'Organisation.